



Montreuil : Le Tribunal Administratif de Paris reconnaît le danger du foyer Bara

« Compte tenu de l'urgence de la situation et de la gravité particulière du danger que fait peser l'état de l'immeuble sur la sécurité publique, le maire de Montreuil a pu légalement faire application des pouvoirs qui lui sont reconnus » écrit dans son ordonnance du 31 octobre 2018 la juge des référés.

L'ordonnance du Tribunal Administratif de Paris rejetant la requête du Préfet est aujourd'hui la juste reconnaissance de la situation d'indignité dans laquelle sont maintenus les résidents du foyer Bara.

L'urgence est aujourd'hui avérée de reloger tous nos concitoyens, résidents du foyer Bara.

La Ville de Montreuil pense ce soir à ceux qui sont encore dans les locaux du foyer-dortoir Bara et appelle toutes les parties prenantes à trouver une solution le plus rapidement possible afin de les mettre en sécurité tout en procédant sans plus attendre à leur relogement.

La Ville de Montreuil a une solution immédiate et pratique : l'installation temporaire dans les anciens locaux vides de l'AFPA...

C'est la solution d'humanité et de raison. C'est celle qui permet immédiatement d'assurer la sécurité et la dignité des résidents du foyer Bara.

Contact presse : **Barbara Lux**, attachée de presse du Maire Patrice Bessac / 06.80.51.66.26 – barbara.lux@montreuil.fr / **Jean Tilloy**, attaché de presse de la Ville de Montreuil / 06.63.12.85.10 / 06.30.71.80.07 / 01.48.70.60.38 – jean.tilloy@montreuil.fr